

| | | |
|--------------------------------|--|--|
| DEPARTEMENT DE L'ESSONNE | REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE | |
|--------------------------------|--|--|

Suite à l'absence de quorum lors de la séance du 24 novembre 2022, le Comité Syndical de nouveau légalement convoqué le 25 novembre 2022, s'est assemblé le 30 novembre 2022 à 20h00, au Plessis Pâté, sous la Présidence de M Brahim OUAREM

Nombre de membres en exercice : 62

Présents : Pascal FOURNIER, Anne SCACCHI, Véronique MAYEUR, Jean-Claude DELIANCOURT, Stéphane BELLEC, Patrick BARRANCO, Sylvain HAMARD, Ruddy SITCHARN, Gaëlle NEDELEC, Nathalie PFEIFFER, Sylvain TANGUY, Hervé FORCONI, Brahim OUAREM, Wilfrid HILGENGA, Michel TERRIER, Joel VALETTE, Sami BEN OUADA, Daniel CORRE, Jean-Paul REYNAUD, Gino BERTOL, Jacques GOMBAULT, Marie-France PIGEON, Laurence BUDELOT, François PAROLINI, Bernard ECK, Corinne CORDIER, Frédéric PYOT, Karl DIRAT, Vivianne LE BLANC, Jean-Claude LE ROUX

Pouvoirs : Grégory GOBRON, Patrice SAC, Khellaf BENIDJER, Philippe BOUSSELET, Daniel ESPRIN, Nicolas FOUQUE, Yann PETEL, Abena GABIN

Absents excusés : Eric JANIN, Romain COLAS, Michel PELTIER, Thierry ROUYER, Jean-Marc FOUCHER, Dominique BOUGRAUD, Michel BISSON, Grégoire de LASTEYRIE, Michael DAMIATI, Eric GRILLON, Lamia BENSARSA REDA, Joelle EUGENE, Didier GONZALES, Jean-Bernard BIGA, Edouard MATT, Michel NOEL, Marianne DURANTON, Serge HUBERT, Joseph DELPIC, Pierre-Henri CELLIER, Gérard RASSIER, Ariel SHEPS, Marc GUERTON, Gilles FRAYSSE,

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Hervé FORCONI est désigné secrétaire de séance,

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET DE VOIRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-397 du 10 octobre 2022 portant modifications statutaires,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 17 novembre 2022

Vu l'avis favorable de la commission de finances réunie le 17 novembre 2022

Considérant que dans le cadre de sa compétence électricité, le SMOYS intervient pour l'enfouissement du réseau d'électricité et de tous les travaux s'y rattachant pour le compte de la collectivité ; qu'afin de rationaliser les coûts, la collectivité peut par le moyen d'une convention déléguer au SMOYS d'autres travaux liés aux travaux d'enfouissements (télécom, éclairage public, aménagement de voirie...).

De ce fait il est proposé la mise en place d'un marché type accord-cadre à bons de commande multi-attributaires gérés en cascade de maîtrise d'œuvre pour la mise en souterrain des réseaux aériens sur le territoire du SMOYS, établi pour une durée de 2 ans, renouvelable 1 an, sans montant minimum et avec un montant maximum de 400 000 euros HT par an.

Considérant que ce marché a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen passée en application des articles R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

Considérant que la commission d'appels d'offres a procédé à l'ouverture des plis lors de sa réunion en date du 24 octobre 2022.

Considérant que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 17 novembre 2022 et a donné un avis favorable au rapport d'analyse des offres joint en annexe.

Considérant qu'au regard de la sélection et du classement des offres opérés dans le rapport d'analyse il est proposé au pouvoir adjudicateur d'attribuer l'accord-cadre aux 3 candidats suivants :

1. Groupement

C C S T (Consultants Canalisations Sans Tranchée) – Mandataire

157 rue des Blains - 92220 BAGNEUX

SARL MESTRIA INGENIERIE

83 Rue Saint Roch – Zone Industrielle Saint Roch - 95260 BEAUMONT SUR OISE

2. Groupement

AAT VRD Aménagements Mandataire

1 Rue de la Ferté-Alais - 91820 BOUTIGNY SUR ESSONNE

CECOS

6 Rue de Setubal - 60000 BEAUVAIS

3. Groupement

FERRO INGENIERIE Mandataire - Bureau d'études réseaux

25 rue de la Fosse aux Moines – BP10019 77930 PERTHES-EN-GATINAIS

FOCALE CONSEILS INGENIERIE Bureau d'études techniques Voirie et Réseaux divers

16 rue Marceau Bailleul - 77650 SAINT-LOUP-DE-NAUD

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

DECIDE de valider le rapport d'analyse des offres relatif à la consultation portant sur un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires gérés en cascade de Maîtrise d'œuvre pour la mise en souterrain de réseaux aériens sur le territoire du SMOYS.

ATTRIBUE l'accord-cadre accord-cadre à bons de commande multi-attributaire gérés en cascade de Maîtrise d'œuvre pour la mise en souterrain de réseaux aériens sur le territoire du SMOYS aux trois groupements suivants :

1. Groupement : C C S T (Consultants Canalisations Sans Tranchée) – Mandataire / SARL MESTRIA INGENIERIE

2. Groupement : AAT VRD Aménagements Mandataire / CECOS

3. Groupement : FERRO INGENIERIE Mandataire - Bureau d'études réseaux / FOCALE CONSEILS INGENIERIE Bureau d'études techniques Voirie et Réseaux divers

AUTORISE le président à signer l'ensemble des documents afférents à ce marché suivant la proposition d'attribution


Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

| Vote | |
|------------------|----|
| UNANIMITE | |
| Pour | 38 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

La délibération est adoptée,

L'autorité territoriale,

Le Président,


Brahim OUAËM

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité